



REGLEMENT INTERIEUR

DU PÔLE MEDICO-SPORTIF

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales de fonctionnement du Pôle Médico-Sportif ainsi que les droits et obligations des adhérents.

Chaque adhérent s'engage à en prendre connaissance et à le respecter.

ARTICLE 2 – ADHESION ET COTISATION

2.1. L'adhésion au Pôle Médico-Sportif est mensuelle et personnelle. Elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

2.2. La cotisation est payable selon les modalités fixées par le Pôle Médico-Sportif.

2.3. Mode de paiement acceptés :

- Carte bancaire (CB)
- Chèque à l'ordre du Régisseur du Pôle Médico-Sportif
- Virement bancaire (merci de préciser l'activité et le mois dans le libellé du virement)

2.4. Le règlement de la cotisation s'effectue uniquement du 1^{er} au 10 de chaque mois.

ARTICLE 3 – PAIEMENT ET FACTURATION

3.1. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

3.2. Les absences, quel qu'en soit le motif, ne sont pas prise en compte et ne donnent lieu à aucun remboursement ni avoir.

3.3. Seules les absences pour des raisons de santé peuvent faire l'objet d'une exception, sur présentation obligatoire d'une attestation médicale.

3.4. En l'absence de présentation d'une attestation médicale, l'adhérent devra obligatoirement s'acquitter du ou des mois concernés, sans possibilité de remboursement ni d'avoir.

3.5. En cas de 3 mois consécutifs sans règlement et si aucune signalisation n'a été faite de la part de l'adhérent (absence, arrêt temporaire ou autre), cela sera considéré comme un désistement. L'adhérent devra alors régler les 3 mois précédents dus.

ARTICLE 4 – ABSENCES ET DESISTEMENTS

4.1. Toute absence doit être signalée à l'accueil dans les meilleurs délais.

4.2. Tout désistement ne sera pris en compte s'il n'a pas été signalé.



REGLEMENT INTERIEUR

DU PÔLE MEDICO-SPORTIF

ARTICLE 5 – TENUE ET REGLES D'ACCES

5.1. SALLE DE SPORT

La tenue de sport adaptée et une serviette sont obligatoires en salle de sport.

5.2. BASSIN AQUATIQUE

- Pour les femmes : maillot de bain obligatoire.
- Pour les hommes : boxeur de bain obligatoire.
- Le bonnet de bain est obligatoire pour tous pour les activités aquatiques.

5.3. AUCUN adhérent ne doit :

- Entrer dans le bassin aquatique,
- Entrer dans les salles de sport,

Sans l'autorisation préalable d'un éducateur sportif ou d'un maître-nageur.

5.4. L'émargement est obligatoire avant le début de chaque activité.

ARTICLE 6 – ACCES AUX ACTIVITES.

6.1. L'accès aux activités est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation.

6.2. Le Pôle Médico-Sportif se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas les conditions d'inscription ou n'ayant pas réglé sa cotisation.

ARTICLE 7 – DISCIPLINE ET RESPECT

7.1. Chaque adhérent s'engage à adopter un comportement respectueux envers le personnel, les intervenants et les autres adhérents.

7.2. Tout comportement contraire à la sécurité, à l'hygiène ou aux bonnes mœurs pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement.

7.3. Le matériel et les locaux mis à disposition doivent être utilisés dans le respect des consignes données.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

8.1. Le Pôle Médico-Sportif décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels dans l'enceinte de l'établissement.

8.2. Les adhérents doivent veiller à respecter les consignes de sécurité. Le Pôle Médico-Sportif ne pourra être responsable en cas de non-respect de celle-ci.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Pôle Médico-Sportif se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Les adhérents seront informés de toute modification par affichage à l'accueil et/ou sur les supports de communication officiels.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au Pôle Médico-Sportif vaut acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.



REGLEMENT INTERIEUR DU PÔLE MEDICO-SPORTIF

ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Déclare :

- Avoir pris connaissance du **Règlement Intérieur du Pôle Médico-Sportif** ;
- En accepter l'ensemble des dispositions sans réserve ;
- M'engager à respecter les règles de fonctionnement, d'hygiène et de sécurité du Pôle Médico-Sportif ;
- M'engager à respecter les consignes données par les éducateurs sportifs, les maîtres-nageurs et le personnel d'accueil ;
- Informer le Pôle Médico-Sportif de tout changement de situation ou de santé pouvant avoir une incidence sur la pratique des activités physiques adaptées.

Je reconnais avoir été informé(e) que :

- L'adhésion est **mensuelle, personnelle et non cessible** ;
- Le règlement de la cotisation s'effectue **du 1er au 10 de chaque mois** ;
- **Tout mois commencé est dû** ;
- Toute absence doit être signalée à l'accueil ;
- Seules les absences justifiées par un certificat médical peuvent être prises en compte ;
- En l'absence de justificatif médical, les cotisations restent dues ;
- Un arrêt des activités doit obligatoirement être signalé à l'accueil ;
- Trois mois consécutifs sans règlement et sans information préalable seront considérés comme un désistement, les trois mensualités restant dues.

Fait à :

Le : / /

Mention manuscrite : « Lu et approuvé »

Signature de l'adhérent